

## **B - RESUMES NON TECHNIQUES**

### **1. GENERALITES**

#### **1.1 Objet du résumé**

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude. Il est imposé par l'article R. 512-8 du Code de l'Environnement.

#### **1.2 Présentation du site**

La société STEF LOGISTIQUE BRETAGNE SUD assure le stockage et la congélation de produits d'origine animale et végétale.

Elle souhaite modifier ses installations frigorifiques sur son site situé à l'adresse suivante :

ZI du BARDERFF  
56500 MOREAC

Ce projet a pour objectif de remplacer le fluide frigorigène actuel, du R22, par de l'ammoniac.

### **2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT**

#### **2.1 Description du milieu**

La société STEF Logistique BRETAGNE SUD, filiale de STEF, est implantée sur la commune de Moréac dans la Zone Industrielle du Barderff. L'accès au site s'effectue par D 724 qui débouche directement sur la Nationale 24.

L'empreinte anthropique est donc forte dans l'environnement du site.

Le réseau hydrographique de la commune de Moréac est important et constitue les limites du territoire.

Au Nord, l'Evel reçoit les eaux des ruisseaux de Keropert à l'Est, de Moulin Gilet au Centre et du Moulin du Faou à l'Ouest.

A l'Est, le ruisseau de Keriolas se jette dans la Claie.

Au Sud, le Tarun rejoint l'Evel à la Chapelle Neuve.

La commune de Moréac est implantée sur le plateau de Rohan, au sous sol à dominante schisteuse parfois granitique. Ce type de sol ne permet pas le stockage de l'eau sous la forme de vastes nappes phréatiques classiquement décrites dans les régions à sous-sol sédimentaire cependant localement la présence de failles peut conduire à un système hydrologique qui permet de fournir des quantités appréciables d'une eau d'excellente qualité.

A noter la présence de trois captages industriels présents sur le site voisin de CGS.

Situé au sud de la péninsule bretonne, le Morbihan appartient à la zone de climat tempéré de type océanique de la façade atlantique de l'Europe.

Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides.

Suivant la rose des vents établie à la station météorologique de Pontivy (station la plus proche de Moréac) pour la période 2001-2010, les vents dominants dans le secteur du site sont des vents de secteurs Sud-Sud-Ouest/Nord-Nord-Ouest.

Pour ce qui concerne la pollution atmosphérique, elle est étudiée par l'association Air Breizh. Dans l'environnement du site, aucune station de mesure disponible.

Le site est situé dans un environnement bruyant du fait de sa localisation géographique. La circulation routière de la nationale 24 amène une certaine ambiance sonore.

Le site est implanté en zone d'activités, la faune et la flore locales ne présentent donc pas de particularité. Le site n'a donc pas d'influence directe ou indirecte sur cet environnement. La première ZNIEFF est située à environ 8 km du site alors que la première ZICO est située à environ 40 km du site.

Par contre, la commune possède trois Indications Géographique Protégée (IGP) concernant le cidre de Bretagne ou cidre Breton, les volailles de Bretagne et la farine de blé noir de Bretagne.

## **2.2 Impacts du site existant sur l'environnement**

Afin d'évaluer les impacts de l'extension du site, un bilan sur les impacts actuels du site a été effectué. Ce récapitulatif est présenté ci-dessous.

### **❖ L'intégration dans le paysage :**

Le bâtiment actuel est conforme au règlement de la zone du PLU en vigueur. Il s'inscrit bien dans la zone industrielle du BARDERFF.

❖ L'eau :

L'alimentation en potable est effectuée par le réseau public de la zone industrielle. La consommation liée au personnel est d'environ 139 m<sup>3</sup> par an et celle des tours aéro-réfrigérantes est d'environ 6 010 m<sup>3</sup> d'eau par an.

Le réseau d'eaux usées de la zone industrielle est de type séparatif. Les eaux sanitaires subissent un traitement à la station d'épuration de Moréac (lagunage) avant de rejoindre le ruisseau de Kériolas affluent de la Claie.

Pour ce qui concerne les eaux de purge des installations frigorifiques, elles représentent environ 2 000 m<sup>3</sup> d'eau par an et ont la même destination que les eaux sanitaires.

Quant aux eaux pluviales de toiture et de voiries, elles sont recueillies et actuellement rejetées par l'intermédiaire de deux fossés drainants situés au nord-ouest et au nord du site qui rejoignent le ruisseau de Kériolas affluent de la Claie.

❖ Le sol et le sous-sol :

L'ensemble des stockages des produits chimiques polluants utilisés pour la maintenance des installations est sur rétention.

❖ L'air :

Les rejets dans l'air sont essentiellement liés au transport par camions et liés à l'activité de logistique.

❖ Les déchets :

Les filières d'élimination des déchets sont reconnues et favorisent le recyclage et la valorisation. Aucun enfouissement et aucune incinération ne sont effectués sur le site.

❖ Le bruit :

L'étude acoustique initiale a été faite selon la réglementation en vigueur.

L'activité de STEF LOGISTIQUE BRETAGNE SUD génère une émergence sonore imputable aux manutentions, aux mouvements de camion liés à l'activité de l'entreprise et aux installations de la production de froid.

Il convient de rappeler que ces sources de bruit sont inhérentes à toute entreprise de logistique froid.

Il est à noter un environnement sonore notable imputable au trafic sur la RN 24 et aux activités de la zone industrielle en général.

❖ **Infrastructures de transport :**

Les activités actuelles de STEF LOGISTIQUE BRETAGNE SUD représentent moins de 1 % du trafic total et moins de 2% du trafic de poids lourds présent sur la RN 24.

❖ **Volet sanitaire – Impact sur la santé des populations :**

Les impacts pouvant avoir des conséquences sur la santé de la population sont liés aux émissions de polluants et aux émissions sonores dues au trafic des camions.

En l'état des connaissances actuelles, les rejets atmosphériques liés au site (gaz d'échappement) présentent théoriquement un risque faible pour les personnes avoisinantes susceptibles d'être exposées à ces polluants.

### **2.3 Impacts futur sur l'environnement**

Après avoir fait un bilan sur les impacts du site actuel, voici un récapitulatif des impacts générés par le projet.

❖ **L'intégration dans le paysage :**

Le projet n'est pas à l'origine d'une modification ou d'une création de bâtiment.

Le site STEF Logistique BRETAGNE SUD, comme actuellement, présentera dans l'avenir peu d'impact vis à vis du paysage.

❖ **L'eau :**

Le projet n'engendrera aucun changement au niveau de l'alimentation et de la consommation d'eau.

Par contre le projet comprendra les travaux des réseaux suivant :

- ✓ le réseau eaux usées sur l'arrière du site sera raccordé au réseau eaux pluviales afin de récupérer l'eau issu du dégivrage des frigorifères et les purges de déconcentration de la tour aéro-réfrigérante.
- ✓ Le réseau eaux pluviales de voiries et parkings PL sera équipé d'une vanne d'obturation motorisée associé à un pH-mètre en ligne suivi d'un séparateur d'hydrocarbures afin de sécuriser nos rejets dans le fossé d'infiltration.
- ✓ Les eaux de toiture n'étant pas susceptibles d'être polluées, elles seront collectées et dirigées directement vers le fossé drainant situé au nord du site.
- ✓ Les eaux d'extinction d'incendie susceptibles d'être polluées. Elles seront collectées et stockées provisoirement aux niveaux des quais par la fermeture d'une vanne mise en place sur le réseau eaux pluviales de voiries (indiqués ci-dessus).

Se reporter au plan mis en *Annexe 1* pour visualiser les nouveaux réseaux sur un plan.

❖ **Le sol et le sous-sol :**

Le projet objet du présent dossier consistant à remplacer le R22 par de l'ammoniac va nécessiter certains aménagements notamment dans la salle des machines.

Afin d'éviter une pollution par de l'ammoniac, la salle des machines et les bouteilles MP et BP seront mises en rétention avec notamment la suppression de l'ensemble des regards (reliés actuellement au réseau des eaux usées du site) et la création d'un seuil à l'entrée.

De même, le regard présent au niveau du local de charge sera fermé et la cuve déportée sera supprimée. Le local de charge sera alors en rétention et les éventuelles égouttures d'acide seront récupérées au niveau d'un regard borgne présent dans ce local en point bas.

❖ **L'air :**

Les rejets dans l'air seront inchangés et l'impact du site sur l'air sera donc faible.

❖ **Les déchets :**

Aucun changement dans la politique de gestion des déchets, les filières d'élimination des déchets seront reconnues et favoriseront le recyclage et la valorisation. Aucun enfouissement et aucune incinération ne seront effectués sur le site.

❖ **Le bruit :**

Une fois les modifications des installations réalisées, des mesures de bruit seront effectuées afin de vérifier le non dépassement des limites autorisées selon l'arrêté du 23 janvier 1997 et notamment le respect des émergences.

❖ **Infrastructures de transport :**

L'activité du site étant inchangée, le trafic généré par l'entrepôt STEF LOGISTIQUE BRETAGNE SUD restera négligeable par rapport aux flux de véhicules de la RN 24 (moins de 1%).

❖ **Volet sanitaire – Impact sur la santé des populations :**

L'activité du site étant inchangée, aucun impact n'est à redouter en l'état des connaissances.

### **3. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS**

STEF Logistique BRETAGNE SUD souhaite modifier ses installations frigorifiques de sa plateforme logistique située à Moréac dans le Morbihan : passage du R22 à l'ammoniac. L'établissement étant soumis à autorisation pour notamment sa capacité de stockage totale, l'étude de dangers a été révisée selon l'arrêté du 29 septembre 2005.

L'objectif de l'étude de dangers est de mettre en évidence l'ensemble des risques liés aux activités de STEF Logistique BRETAGNE SUD tout en intégrant son environnement.

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie d'analyse de risques suivante a été utilisée :

- description des installations et leur fonctionnement,
- découpage de l'installation et de son environnement en sous-systèmes,
- identification de toutes les sources de danger dans chaque sous-système,
- association pour chaque source de danger d'un processus de dysfonctionnement (causes, conséquences),
- construction systématiquement des interactions entre processus (et donc construction des scénarios),
- identification de toutes les mesures de prévention et de protection nécessaires à la maîtrise des risques ainsi identifiés,
- quantification des phénomènes dangereux afin de déterminer ceux qui sortent des limites du site,
- cotation des arbres des scénarios majeurs en probabilité et en gravité (approche quantitative).

Ainsi, 151 sources de danger ont été identifiées et analysées dans l'évaluation préliminaire des risques. A partir de celles-ci, des processus ont été construits, sachant qu'un scénario est un enchaînement de processus.

La liste des barrières de prévention et de protection qui sont et seront mises en place par STEF Logistique BRETAGNE SUD a été dressée.

La cotation est faite en rapport avec les échelles de cotation de probabilité et de gravité élaborées par le ministère. La probabilité prise en compte est une probabilité quantitative basée sur le retour d'expérience. Quant à la gravité, elle est basée sur les conséquences des phénomènes dangereux.

Les modélisations des scénarios ont été faites sur les scénarios ayant des effets qui vont probablement au-delà des limites de propriété. Ces scénarios concernent des incendies de cellules et des fuites d'ammoniac sur canalisation.

Parmi les 17 scénarios issus de l'APR et quantifiés, seul 4 scénarios majeurs ont été conservés pour l'ADR :

- scénario 4 : rupture de la tuyauterie gaz HP des compresseurs,

- scénario 13 : rupture de la tuyauterie gaz HP chaud en amont des frigorigères (chambre à vanne dans les combles de la chambre froide n°3),
- scénario 15 : rupture de la tuyauterie gaz HP chaud en amont des frigorigères (chambre à vanne dans les combles de la chambre froide n°1),
- scénario 17 : rupture de la tuyauterie gaz HP chaud en amont des frigorigères (chambre à vanne dans les combles de la zone des tunnels).

En effet, les scénarios 1 et 2 concernant l'incendie des stockages n'ayant aucun effet ne sont pas retenus pour l'ADR.

En cas de dispersion d'ammoniac, au vu des résultats obtenus pour les quatre scénarios majorant, aucun effet toxique ne sera observé à hauteur d'homme.

Après avoir déterminé la probabilité et la gravité des 8 phénomènes dangereux, ils ont été placés dans la matrice d'acceptabilité des risques.

GRAVITE	PROBABILITÉ				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré			Phénomène 3.2 Phénomène 13.2 Phénomène 15.2 Phénomène 17.2	Phénomène 3.1 Phénomène 13.1 Phénomène 15.1 Phénomène 17.1	

**Tableau 1 : Grille de Probabilité / Gravité**

#### Analyse statistique de la grille probabilité / gravité :

Sur les huit phénomènes dangereux placés dans la grille :

- 8 sont des phénomènes toxiques,
- 8 ont une cinétique rapide,
- 8 sont classés dans la zone « Acceptable ».

En conclusion de cette étude de dangers et comme le montre le positionnement dans la matrice ci-dessus, tous les phénomènes se situent dans une zone de risque « acceptable ». Ils ne présentent par ailleurs aucun risque significatif pour l'environnement. En effet, le niveau de gravité correspond au niveau le plus faible c'est-à-dire moins d'une personne exposée aux effets toxiques.

De plus, STEF Logistique BRETAGNE SUD a mis en place un grand nombre de mesures de prévention et de protection, notamment les quatre chaînes de sécurité NH<sub>3</sub>.